

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 13 janvier 2015 En exercice..... 23 Présents19 Pouvoirs4 Votants.....23.
--

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le 21 janvier, à 19 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, Mme Nadège PRENOIS, M Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Miréla DENYS, M Marc HOUBERT, M Thierry CIERNIAK, M Christian MONIN, Mme Anabelle MAZURIER, M Davy CRAGNOLINI, M Didier JORRY, Mme BOUDJADI Nadia, Mme Nathalie COIGNOUX, Mme Elisabeth GROSELLIER, Mme Françoise FERNANDES, M Patrick SABATIER, Mme Florence DEVAUX, M Stéphane HARDY.

Etaient représentés :

Mme GRANIER Catherine mandataire Mme VRAI Sophie
Mme HENRY Valérie mandataire Mme DENYS Miréla
M SERGHERAERT Guy mandataire Mme COIGNOUX Nathalie
M NÉRAUD Frédéric mandataire Mme FERNANDES Françoise

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Monsieur Berthaud rappelle la gravité de l'évènement qui a eu lieu sur le territoire nationale. Il rappelle que dès le lendemain au niveau de la commune de Dordives une minute de silence a été faite dans la cour de la mairie. Il indique avoir été touché par l'attitude du jeune Malien entré en France à l'âge de 16 ans de confession musulmane et travaillant dans une épicerie kacher. Ce jeune homme récemment naturalisé français est un exemple pour notre jeunesse.

Monsieur BERTHAUD demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire des 17 victimes des attentats récents et des habitants de la commune décédés depuis le mois de décembre dernier :

- Mme Huguette SOPHIE, décédée le 9 décembre 2014 à l'âge de 79 ans – 6 Rue Curie
- Mme MÉTIVET Madeleine, décédée le 10 décembre 2014 à l'âge de 78 ans - 95 Avenue de Paris
- Mme FONTANIÉ Jeanne, décédée le 16 décembre 2014 à l'âge de 104 ans – 6 Rue Curie
- Mme LAVAL Odile, décédée le 18 décembre 2014 à l'âge de 87 ans – 6 Rue Curie
- Mme MAHYEUX Jacqueline, décédée le 23 décembre 2014 à l'âge de 91 ans – 45 Av de la Sapinière
- M MAHYEUX Paul, décédé le 28 décembre 2014 à l'âge de 95 ans - 45 Av de la Sapinière
- Mme GALOUZEAU de VILLEPIN Elisabeth, décédée le 26 décembre 2014 à l'âge de 84 ans – Château de Thurelles
- Mme SABATIER Ginette, décédée le 2 janvier 2015 à l'âge de 87 ans – 5 Place du Gal Leclerc.
- Mme SUCHET Anne, décédée le 2 janvier 2015 à l'âge de 86 ans – 6 Rue Curie
- M LEBON Gilbert, décédé le 3 janvier 2015 à l'âge de 79 ans – 12 Rue Hélène Gallice
- M QUEROL Raymond, décédé le 5 janvier 2015 à l'âge de 82 ans – 6 Rue Curie

- M HARDOUIN Pierre, décédé le 6 janvier 2015 à l'âge de 92 ans – 25 Chemin des Bois d'Haies
- M BOUISSOU Albert, décédé le 13 janvier 2015 à l'âge de 82 ans – 11 Place des Oiseaux
- Mme LECOQ Ginette, décédée le 14 janvier 2015 à l'âge de 85 ans – 15 rue Mangine
- Mme MUSELET Jeannine, décédée le 20 janvier 2015 à l'âge de 87 ans – 6 Rue Curie

Mme Sophie VRAI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Ordre du jour.

1) Adoption du procès verbal de la séance du 9 décembre 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.
La Procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

2) Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire)

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations:

Signature de différents contrats avec :

- ✓ la société Giennoise d'Assainissement dont le siège social est sis « Les Gallards », route de Coullons – BP 1 à 45500 POILLY-lez-GIEN, pour l'intervention de la balayeuse dans les rues de la Commune au cours de l'année 2015, au prix forfaitaire de 800 € HT (hors déchets) et de 110 € HT si destruction des souillures de balayage.
- ✓ la Société APSE sise « La Queue de l'Etang » à 45680 DORDIVES, pour l'entretien annuel des bâtiments communaux suivants :
 - locaux du Service technique, pour un montant mensuel de 445,20 € TTC
 - locaux du Musée du Verre et de ses Métiers, pour un montant annuel de 6 350,12 € TTC
 - salle des fêtes, pour un montant forfaitaire annuel de 4 407,56 € TTC
 - foyer des anciens, salle de musique, salle de réunions et salle d'arts plastiques, pour un montant forfaitaire mensuel de 193,20 € TTC.
- ✓ La Société APSE pour l'entretien des vitres dans différents bâtiments :
 - La mairie pour un montant forfaitaire de 567.48 TTC (5 prestations/an)
 - La salle des fêtes pour un montant forfaitaire de 307.13€ TTC (2 prestations/an)
 - La maison des jeunes, le vestiaire, le PIJ, l'espace citoyen, les salles réunion, de musique et des arts plastiques, foyer des anciens, pour un montant annuel de 370 € TTC (2 prestations/an)
 - Le Musée du verre pour un montant de 300 € TTC (6 passages/an)
 - L'observatoire de Cercanceaux pour un montant de 420€ TTC (1 intervention par semaine en mai, juin, juillet et août).
- ✓ La Société APSE pour le vidage et le ramassage des poubelles sur la D2007, aux abords des voies communales et à l'entrée des étangs, le ramassage des dépôts sauvages et nettoyage du terrain des gens du voyage avec évacuation des déchets pour un montant forfaitaire annuel de 14631.34€ TTC.

Remboursement par la SMACL :

- ✓ De la somme de 495,11 € (Quatre cent quatre-vingt-quinze euros onze cents) correspondant au règlement, par la SMACL, du remplacement d'une vitre brisée à l'école maternelle, le 31 juillet 20104.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Signature de contrats avec :

- ✓ la société SAS Baroclean (Vendreuve sur Barse Aube) pour la maintenance et l'entretien général de l'hydrocureur.
- ✓ Le laboratoire départemental d'analyse – Unité hydrologie de Blois pour l'analyse d'eau de forage pour un montant de 229,50 € TTC et les analyses de la station d'épuration pour un montant total de 7129.32 € TTC.

Point non suivi d'un vote.

3) Finances communales – Rapporteur M BERTHAUD.

Le débat budgétaire est une formalité facultative pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Il a pour vocation d'informer les élus sur le contexte économique national, sur les orientations budgétaires de l'Etat et notamment celles prises dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La présente note de synthèse est issue d'un document de la Caisse d'Epargne à destination des communes pour la rédaction de leur DOB.

1) L'environnement économique :

a- De la zone euro.

La zone euro, après être sortie de la récession en 2013, montre à nouveau des signes de faiblesse. Le PIB n'a que faiblement progressé au 3^{ème} trimestre (0.2%). L'économie allemande a commencé à décélérer sous l'effet du ralentissement de ses exportations. L'Espagne va mieux alors que l'Italie a beaucoup de mal à sortir de la récession.

La croissance de la zone euro devrait rester faible en 2015. Un taux de 1% est affiché mais les économistes tablent plutôt sur 0,4% à 0,5%.

La croissance de la zone euro pourrait être aidée à court terme par la dépréciation du taux de change €/€ et la baisse du prix du pétrole si ces tendances perduraient.

b- De la France.

Après la stagnation enregistrée au premier semestre 2014, la croissance française a légèrement rebondi au 3^{ème} trimestre (+0,3%).

La consommation des ménages a légèrement progressé, soutenue par la désinflation. L'investissement des entreprises s'est quasiment stabilisé mais l'investissement dans la construction de logements a continué sa chute.

Les mesures fiscales en faveur des entreprises n'auront pas d'effet immédiat sur la croissance. L'idée sous-jacente est de permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges pour ensuite investir et embaucher.

Par ailleurs, la poursuite de la hausse du chômage incite les ménages à la prudence entraînant une augmentation du taux d'épargne.

2) La situation des finances publiques.

Le premier déficit budgétaire remonte à 1975.

La dette publique cumulée était au 31 décembre 2013 de 1 925,3 Milliards d'€ (93,5% du PIB) et de 2 023,7 Mld d'€ fin juin 2014 (95% du PIB).

Les trois quarts du déficit et de la dette publique sont dus à l'Etat et les collectivités sont concernées à travers les concours financiers effectués par l'Etat.

En 2011, le pacte de responsabilité est mis en place afin de poursuivre le redressement des comptes publics engagé par la loi de programmation des finances publiques par la réduction des dépenses de 50 Mlds d'€.

L'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% mais il ne peut être atteint en 2015 car il faudrait avoir un taux de croissance de 4% pour inverser la tendance.

En 2015, le déficit prévisionnel de l'Etat est annoncé à 75,7 Mds d'€

Transferts aux collectivités locales (en Mlds d'€).

	LFI 2014	PLF 2015	2016	2017
Transferts aux collectivités locales (Mlds d'€)	56,9	53,3	49,5	45,9
Ecart cumulé par rapport à 2014		-3,67 Mlds €	-7,34 Mlds €	-11 Mlds €

Si on rajoute les 1,5 Mlds d'€ au titre de la réduction du déficit en 2014, on arrive à un écart cumulé non plus de 11 milliards, mais de 12,5 Mlds.

Rappelons qu'en janvier 2013, il était annoncé un effort de 3 milliards, soit 1,5 Mld en 2014 et 1,5 en 2015. En avril 2014, l'effort annoncé est passé à 11 milliards soit 3,67 en 2015 et 7,34 en 2016.

3) La contribution à la réduction des finances publiques dans le PLF 2015.

Répartition de l'effort des 3,67 Mlds d'€ entre les collectivités :

	Bloc communal	Départements	Régions	Total
En Mlds d'€	2.071	1.148	0.451	3.67
En %	56.4%	31.3%	12.3%	100%

Les principales mesures du PLF.

- ✓ Participation à la réduction du déficit par la baisse de la DGF (47,3 – 43,6 = 3.70 milliards). La DGF du bloc communal (communes et EPCI) passe de 23 Mlds à 21 Mlds (-9%). Il est prévu de regrouper en une seule dotation les différentes composantes qui constituaient la DGF.

- ✓ L'augmentation du taux de remboursement du FCTVA : 16.404% au lieu de 15.761%.
- ✓ La baisse de la DGF est limitée pour les collectivités les plus fragiles par le biais de dotations diverses comme la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation.
- ✓ Le FPIC est estimé à 780 Millions d'€ pour 2015. Il était de 150 M€ en 2012.
- ✓ Variation possible -30% des allocations de compensation au titre de la TH et des TF (taxes foncières)
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives de 0.9%
- ✓ Maintien du fonds de soutien à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

4) Orientations budgétaires pour Dordives.

a) Les différents éléments connus à ce jour nous incitent à la plus grande prudence dans la préparation du budget 2015. Gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec une recherche d'économie sur certains postes (communication, énergie, téléphonie, mutualisation du personnel). Cette recherche d'économie va compenser des dépenses supplémentaires dans le domaine du désengagement de l'Etat au niveau des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015, en effet le coût que la commune devra supporter pour l'instruction des dossiers est estimé entre 160 et 190 € par dossier traité soit une dépense de l'ordre de 9160 € pour une année pleine. Il est précisé que les dossiers d'urbanisme de la commune seront traités par l'AME à compter du mois de juin prochain, une convention à intervenir formalisera ce transfert.

Il sera proposé le maintien des taux d'imposition pour 2015.

Concernant le compte administratif, la collectivité va dégager un excédent important qui permettra de rembourser l'endettement pour 2015 et permettra de réaliser des investissements supplémentaires grâce à un virement de l'ordre de 500 000€. M le Maire précise que la dette va commencer à diminuer en 2016, une prévision d'un emprunt pourrait se faire en 2017.

S'agissant du service « enfance-jeunesse », on a procédé à des recrutements sur des emplois aidés, on a également ouvert la structure sur la tranche d'âge des 3/5 ans, ce service fait l'objet d'une veille particulière en termes de gestion. Concernant le CCAS, un travail important a été réalisé, cependant de nombreuses familles, des jeunes et des seniors rencontrent de grandes difficultés financières. Je n'ai pas souhaité réaliser des économies sur le colis et sur le repas des seniors, aussi j'ai proposé une augmentation du budget du CCAS pour permettre le transfert de certaines prestations, telle que l'attribution des tickets jeunes par le CCAS. Aujourd'hui le CCAS réfléchit sur de nouvelles aides telle que l'aide au transport en direction des jeunes ou l'aide à la restauration scolaire. Madame Fernandes intervient et fait remarquer que le CCAS est intervenue pour 10 familles en 2014 alors qu'en 2013 le CCAS est intervenu pour 12 familles.

Pour le Musée du Verre et de ses Métiers, dont le budget de fonctionnement s'élève à 156 000 €, il convient de mener une réflexion sur le personnel qui devra dans la démarche de mutualisation des compétences et des moyens travailler sur le pôle Culture. Une réduction des dépenses de l'ordre de 15000€ sur les charges courantes doit se faire. Le Musée continuera à organiser des expositions, l'une d'elle se fera en lien avec l'association des Amis du Musée sur la mise en valeur des objets en verre qui sont entreposés dans différents lieux de la commune. S'agissant de la culture, nous allons organiser une manifestation « extra-muros » en lien avec le forum des associations au mois de septembre 2015, en associant la Maison des jeunes au mois d'Aout. Nous avons souhaité proposer une fête de l'eau en septembre mais celle-ci n'aura pas lieu.

- b) L'Investissement : quelques travaux d'aménagement de la voirie sont prévus, l'étude concernant l'agrandissement du restaurant scolaire sera lancée, l'acquisition d'un véhicule avec nacelle pour les services techniques est inscrite en proposition budgétaire. Le dépôt du dossier au titre de la DETR est différé à 2016 pour permettre au bureau d'études de proposer les meilleures solutions d'aménagement en concertation avec le personnel communal, les parents d'élèves et l'équipe enseignante.

2) Tarifs communaux – Mise à jour des tarifs de location de salles et de matériels – Rapporteur M Pissis.

Vu la commission des finances en date du 13 janvier 2015. Il est proposé de voter des nouveaux tarifs pour la location de différentes salles communales et pour la location de matériels (tableau joint en annexe 1).

Monsieur Pissis indique que l'espace citoyen est désormais intégré dans la liste des salles mises à la location ainsi que différents matériels tels que les chaises de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue adopte la présente délibération. M Hardy, Mme Fernandes et M Néraud (pouvoir à M Hardy) s'abstiennent au moment du vote.

4) Affaires scolaires – Social et sociétal – Périscolaire et Enfance-Jeunesse.

Affaires scolaires – Demande de participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte Jeanne D'Arc de Ferrières-en-Gâtinais – Rapporteur M Dusoulier.

Vu la commission des affaires scolaires en date du 12 janvier 2015.

Il est proposé de ne pas verser une participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Jeanne d'Arc de Ferrières en Gâtinais pour les élèves scolarisés dans cet établissement et domiciliés sur la commune de DORDIVES.

M Dusoulier précise que 14 élèves sont concernés, 3 en maternelle et 11 en primaire.

Mme Fernandes au nom du groupe « Expérience et Action » fait l'intervention suivante : " *Nous souhaitons voter contre la suppression de l'aide attribuée pour le fonctionnement de l'école J. d'Arc, cette école, sous contrat d'association avec l'Etat, participe, aux termes de la Loi, au service public de l'éducation nationale. Les enseignants y sont nommés par l'Etat! La loi reconnaît la liberté de l'enseignement et les communes n'ont aucune raison de faire de discrimination entre les enfants et les familles! L'article L442-5-1 du Code de l'Éducation y fait référence et la Loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 garantit la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lors de l'accueil d'enfants hors commune, donc c'est au titre d'un service public rendu par cette école que nous souhaitons que la commune participe à ce fonctionnement*".

Mme Denys et Mme Henry (pouvoir à Mme Denys) ne participent pas au vote.

Le conseil après en avoir délibéré, à la majorité absolue, par 11 voix pour 7 voix contre - le groupe « Expérience et Action » ainsi que Mme Coignoux et M Sergheraert (pouvoir à Mme Coignoux), 3 abstentions, décident de ne pas verser de participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Jeanne d' Arc de Ferrières en Gâtinais.

Social et Sociétal – Participation aux frais de fonctionnement de la structure multi-accueil de Ferrières-en-Gâtinais – Rapporteur Mme Vrai.

Vu la commission « Social et sociétal » en date du 17 juillet 2014, il est proposé de participer pour l'année 2015 aux frais de fonctionnement de la structure Multi-accueil (halte garderie et crèche) de Ferrières-en-Gâtinais dans les conditions suivantes :

- ✓ Halte garderie : 1.30€ de l'heure dans la limite de 20 heures par semaine.
- ✓ Crèche : 1.30€ de l'heure dans la limite de 20 heures par semaine.

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement de la structure multi-accueil de Ferrières en Gâtinais dans les conditions telles que proposées ci-dessus.

Périscolaire et Enfance-Jeunesse – Tarifs des activités du service « Enfance-Jeunesse » pour la Maison des Jeunes à l'occasion des vacances d'hiver. Rapporteur M Dusoulier

Vu la commission Enfance-Jeunesse en date du 15 janvier 2015, il est proposé de voter des nouveaux tarifs pour les activités proposées par la maison des jeunes à l'occasion des vacances d'hiver selon les propositions suivantes :

Activités	Tarifs (Dordives, St Séverin/coté Ferrières en Gâtinais et enfants du personnel communal domiciliés dans une commune extérieure.	Enfants domiciliés à l'extérieur de la commune. (+50%)
Piscine de Ferrières	2€	3€
Initiation à l'escalade	8€	12€
Patinoire Orléans	4.50€	6.75€
Patinoire Montargis	2€	3€
Karting	10€	15€
Ciné mobile	2.50€	3.75€

Pour faire suite à l'intervention de Mme Devaux, le ciné mobile est intégré à la liste des activités proposées.

Le conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter des nouveaux tarifs pour les activités proposées par la maison des jeunes à l'occasion des vacances d'hiver.

Périscolaire et « Enfance-Jeunesse » - Modification de différents tarifs du service « Enfance Jeunesse » - Rapporteur M Dusoulier.

Vu la commission « Enfance – Jeunesse » en date du 15 janvier 2015, il est proposé de voter des nouveaux tarifs et de modifier les horaires du service Enfance-Jeunesse à compter du 1^{er} février 2015, selon les tableaux joints en annexe (2).

M Dusoulier précise que les tarifs et les horaires sont modifiés pour tenir compte des remarques des familles et du cabinet Anater qui réalise le diagnostic sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse de la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

Mme Fernandes fait remarquer qu'un récent décret (décret du 3 novembre 2014) distingue les accueils de loisirs périscolaires (périodes scolaires) et extrascolaires (vacances scolaires) permettant aux organisateurs d'ALSH d'appliquer des taux d'encadrement moins exigeants.

M Berthaud remercie Mme Fernandes pour cette précision.

Le conseil, après en avoir délibéré décide à la majorité absolue de voter des nouveaux tarifs et de modifier les horaires du service « Enfance-Jeunesse » à compter du 1^{er} février 2015. Le groupe « Expérience et Action » s'abstient au moment du vote.

Périscolaire et « Enfance-Jeunesse » - adoption des règlements intérieurs. Rapporteur M DUSOULIER.

Vu la commission « enfance-jeunesse » en date du 15 janvier 2015, Il est proposé d'adopter les règlements intérieurs du service « enfance-jeunesse » de la ville de Dordives concernant la Maison de l'enfance et la Maison des jeunes (projets de règlements joints en annexe 3).

Mme Fernandes demande si les fiches sanitaires seront retournées sous pli cacheté en tant qu'informations confidentielles. Actuellement le fonctionnement est le même qu'auparavant, les fiches sanitaires ne sont pas avec le règlement intérieur, cela sera discuté au cours de la commission « enfance-jeunesse ».

M Berthaud répond que ses remarques seront prises en compte.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les règlements intérieurs du service « enfance-jeunesse » de la ville de Dordives.

Affaires scolaires – signature d'une convention d'animation dans le cadre des TAP. Rapporteur M Dusoulier.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer la convention d'animation dans le cadre du projet éducatif territorial avec l'association de Ferrières en Gâtinais « La clef anglaise » représentée par sa présidente Mme Patricia Gavin dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

L'association interviendra le mardi et le vendredi de 15 H à 16H30 pour des ateliers de découverte de l'anglais en direction des enfants de la maternelle par le jeu, la chanson et le dessin.

Le devis pour 15 séances de formation (du 6 janvier au 20 février) s'élève à 784€.

M Dusoulier fait part des félicitations de l'inspection académique pour la qualité des intervenants dans le cadre des TAP.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'animation avec l'association la Clef anglaise, représentée par sa Présidente Mme Patricia Gavin.

Affaires scolaires – rémunération des personnels enseignants assurant des animations dans le cadre des TAP – Rapporteur M Dusoulier.

Considérant la mise en œuvre des rythmes scolaires. Considérant qu'un enseignant a accepté de participer au TAP et qu'il convient de prévoir sa rémunération.

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Il est proposé de fixer à 21.86 € le taux horaire pour le personnel enseignant qui participera à l'animation des TAP conformément au décret susvisé.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

5) Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs. Rapporteur Mme Denys.

Délibération portant création d'un emploi d'attaché territorial susceptible d'être pourvu par un non-titulaire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 (2°) et 34,

Considérant les enjeux économiques touristiques culturels et environnementaux liés à la fin de l'exploitation des carrières situées sur les anciens campings de la commune et exploitées par la société Lafarge.

Considérant la potentialité du site et la nécessité de mener une réflexion en concertation et en amont avec l'exploitant et le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre.

Considérant l'intégration de la démarche de développement durable dans le cadre d'un futur « agenda 21 » communal.

Considérant le projet de manifestation culturelle « extra muros » au mois de septembre 2015.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet qui sera susceptible d'être pourvu par un non-titulaire. Cet agent sera chargé de la mission « projet de développement touristique, culturel, environnemental et éducatif » en lien avec la fin de l'exploitation des carrières des campings, et en lien avec le projet de mise en œuvre d'un agenda 21 communal.

L'agent sera également chargé de la mise en œuvre du projet de manifestation culturelle « extra muros » du mois de septembre 2015.

L'agent percevra la rémunération afférente au grade d'attaché territorial sans pour autant dépasser le 5^{ème} échelon du grade (indice brut 500, indice majoré 431) y compris le régime indemnitaire ainsi que la prime de fin d'année.

Madame Denys précise qu'il s'agit d'une mission temporaire.

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité absolue 15 voix pour adopte la présente délibération.
Le groupe « Expérience et Action » vote contre, compte tenu du contexte économique actuel. Mme Coignoux et M Sergheraert (pouvoir à Mme Coignoux) votent contre et M Cragnolini s'abstient au moment du vote.

Ressources humaines – Mise à jour du régime indemnitaire. Rapporteur Mme Denys

IL est proposé de modifier le régime indemnitaire du personnel communal afin d'ouvrir le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe au bénéfice de l'Indemnité d'administration et de technicité. Un agent travaillant au service culture est concerné.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

6) Culture – Modification et nouveaux tarifs pour le Musée du Verre et de ses Métiers tarifs pour le prix des places du concert « Rap-Electro » du mois de Mars, et tarifs pour les thés dansants. Rapporteur Mme Prenois.

1) IL est proposé de voter des tarifs pour le musée du verre et de ses métiers selon la proposition suivante :

Modification de tarifs :

Code	Miel	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs TTC
B11	Miel de Printemps	4.00	4.50
B10	Miel toutes fleurs	4.00	4.50
Code	Mazet		
B78	Pralines Mazet	12.20	13.10

Nouveaux tarifs :

Code	Miel	Prix TTC
B140	Miel Acacia/Ronce	6.50
	Librairie	
A21	L'âme du vin	32.50
A12	Passion Pyrex	26.00

Madame Prenois précise que le Musée a été associé à la rédaction de l'ouvrage « Passion Pyrex ».

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Prix des places pour le concert de « Rap – Electro » qui sera donné le 7 mars 2015.

Il est proposé de fixer le prix des places à l'occasion du concert « Nivek et Weshokids » aux tarifs suivants :

- 5 € plein tarif.
- 3€ tarif réduit pour les adhérents à la Maison des jeunes à jour de leur cotisation.

Madame Prenois fait part de son souhait d'ouvrir les jeunes à des groupes différents de ce qu'ils écoutent habituellement. Elle rappelle également la prochaine soirée « Klezmer » le 14 février 2015, et précise que les places sont en vente.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Prix des places à l'occasion des thés dansants pour les séniors.

Il est proposé de fixer à 10 € le prix des places à l'occasion des thés dansants qui seront donnés au cours de l'année 2015.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

M Berthaud précise qu'il y aura une petite restauration, le premier thé dansant aura lieu le 4 mars dans l'après midi.

6) Affaire diverse :

1) Travaux de voirie dans le cadre de l'agrandissement de la déchetterie – Rapporteur M Houbert.

- Considérant les travaux d'agrandissement de la déchetterie, il est proposé d'autoriser le SMIRTOM à effectuer des travaux de voirie sur la parcelle ZL 448 appartenant à la commune dans le cadre de la sécurisation des usagers pour permettre au SMIRTOM de se raccorder à la voirie existante.
- IL est précisé que lesdits travaux sont à la charge exclusive du SMIRTOM en accord avec ce dernier et qu'une bande de stop avec panneaux sera implantée par le SMIRTOM en limite de voirie afin de permettre la continuité du chemin.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

M Houbert précise que les travaux d'agrandissement sont programmés au mois d'avril pour un achèvement en septembre 2015.

M le Maire fait ensuite part des remerciements :

Des séniors de la commune pour le colis de fin d'année.

M le Maire remercie également M Sabatier Président de la Maison de retraite pour tout ce qui est fait en direction des résidents et de la qualité des locaux qui sont superbes.

M le Maire communique sur la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le vendredi 6 mars 2015 à 20 H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire



Jean BERTHAUD

M le Maire invite les personnes présentes à déguster une galette.